



Présentation de l'Agrément Education Nationale

*Historique, mise en pratique,
renouvellement 2022 – 2026, perspectives*

Mardi 14 juin 2022



ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION D'INFORMATION

1) Contexte et historique de cet agrément

2) Mise en pratique, incidence de cet agrément sur le terrain

3) Renouvellement de l'agrément pour la période 2022 - 2026

4) Perspectives / temps de question - réponses



CONTEXTE DE CET AGRÉMENT ÉDUCATION NATIONALE

Terme exact : Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

Qui ?

S'adresse aux vélo-écoles du réseau de la FUB

Quoi ?

Concerne des interventions aux thématiques diverses : Savoir Rouler à Vélo , APER, Maniabilité, mécanique vélo, marquage Bicycode, sorties et balades à vélo)

Comment ?

Facilite l'accès des vélo-écoles du réseau de la FUB aux établissements scolaires

Où ?

Concerne des interventions en milieu scolaire (public et privé)



HISTORIQUE DE CET AGRÉMENT ÉDUCATION NATIONALE

2016 - 2021

Première période d'agrément EN

- **Rédaction d'un projet éducatif** afin de faciliter l'**intervention des associations du réseau en milieu scolaire** (maniabilité à vélo, sensibilisation aux mobilités actives, à l'environnement, sécurité routière, réparation de vélo...)

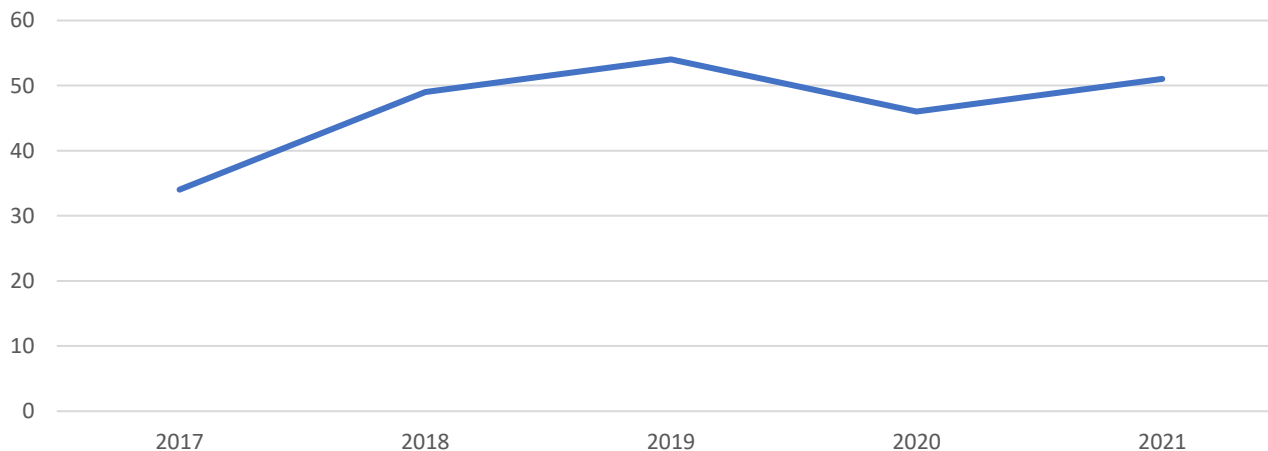
2022 - 2026

Deuxième période d'agrément EN

- **Renouvellement de l'agrément éducation nationale** sur la base des **comptes-rendus** des années précédentes
- **Objectif : maintien du service** proposé aux associations du réseau

*(logique de mutualisation du **support administratif**)*

nb de vélo-écoles bénéficiant de l'agrément





MISE EN PRATIQUE, INCIDENCE DE CET AGRÉMENT SUR LE TERRAIN

Mise en pratique sur le terrain

Obligatoire

Autorisation du
chef
d'établissement



Agrément de
l'inspection
académique locale



Intervention en milieu
scolaire réalisable

complémentaire

Agrément éducation
nationale FUB

Statistiques du réseau issues du questionnaire annuel 2022

- **50 %** des associations ayant bénéficié de cet agrément en 2021 ont indiqué qu'il a été facilitateur pour intervenir en milieu scolaire.
- Dispositif **utile** mais **qui n'ouvre pas automatiquement toutes les portes**



RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT ÉDUCATION NATIONALE POUR LA PÉRIODE 2022 - 2026

- Retard de l'obtention de ce renouvellement en raison d'une vacance de poste dans le service compétent de l'éducation nationale
- **Principale changement dans la procédure d'attribution de cet agrément éducation nationale :**

Obligation de signer la charte d'engagement au démarrage de la période d'agrément soit d'ici la fin du mois de juin 2022

Procédure d'agrémentation pour la période 2022 - 2026

1

Signature de la charte pour l'ensemble de la période 2022 – 2026 (aucune candidature acceptée après juin 2022)

**9 chartes
signées à
date !**

2

Transmission annuelle des interventions réalisées au courant de l'année pour nourrir le bilan annuelle des interventions des vélo-écoles du réseau FUB en milieu scolaire.

FINALISATION DES RENOUELLEMENT : FIN JUIN / DEBUT JUILLET 2022



PERSPECTIVES

**Ce renouvellement de l'agrément éducation nationale est situé dans un contexte
Particulièrement évolutif concernant le Savoir Rouler à Vélo**

**Attente de l'enregistrement du CQP EMV à la
branche Sport pour bénéficier d'une carte
professionnelle permettant entre autre
d'acter au niveau national l'autorisation
d'intervenir en milieu scolaire contre
rémunération sur l'ensemble des trois blocs
du SRAV**

**Lancement du Programme CEE Génération Vélo
qui va financer des axes spécifiques relatifs au
SRAV :**

- **1) Animation régionale et réunion de cadrage
via les animateurs régionaux (100%)**
- **2) Formations d'intervenants SRAV (100%)**
- **3) Interventions dans les écoles (50%)**



TEMPS DE QUESTION RÉPONSES

Contact : Arthur JANUS
a.janus@fub.fr
07 64 73 67 77